



16ème législature

Question N° : 8928	De M. Philippe Naillet (Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) - Réunion)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse >Intégration des étudiants ultramarins en master	Analyse > Intégration des étudiants ultramarins en master.
Question publiée au JO le : 13/06/2023 Réponse publiée au JO le : 31/10/2023 page : 9746		

Texte de la question

M. Philippe Naillet interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des étudiants en L3 en attente d'orientation pour une intégration en master. De nombreux étudiants ayant terminé leur licence 3 n'ont pas pu trouver de master six mois après la rentrée 2022. Bien que des efforts aient été fournis par le Gouvernement pour favoriser l'intégration des étudiants en master, on constate que cela reste sans effet pour un certain nombre d'étudiants car le recteur doit obtenir l'accord des universités au préalable pour proposer des places en masters et celles-ci ont souvent un nombre de places disponibles inférieur au nombre de candidatures. Cette problématique est accentuée du fait que La Réunion ne dispose que d'une seule université sur son territoire. Il souhaite savoir quelles mesures supplémentaires le Gouvernement compte mettre en place pour améliorer voire garantir l'intégration en masters des étudiants ultramarins pour les rentrées prochaines.

Texte de la réponse

La plateforme de candidature Mon Master a été déployée pour faciliter les démarches des candidats en instaurant un outil et un calendrier national uniques là où les établissements utilisaient jusqu'alors leur propre système de recrutement, selon des calendriers et avec des procédures très hétérogènes. Cette plateforme permet une meilleure allocation des places disponibles par une redistribution automatique des places vacantes tant pour les étudiants qui auront plus rapidement une proposition de poursuite d'études en master que pour les établissements qui disposeront d'une vue consolidée et instantanée des inscriptions effectives. Elle ambitionne de disposer de données nationales objectives et accessibles en temps réel concernant le recrutement en première année de master. Par ailleurs, elle va permettre de disposer d'une vraie analyse des profils des candidats et des flux notamment entre licence et master ce qui facilitera les réponses des établissements pour ajuster leur offre de formation. Un premier bilan provisoire, et alors que les différentes procédures postérieures à la phase d'admission sont encore en cours, notamment la phase de gestion des désistements et la saisine du recteur de région académique, permet d'observer que la plateforme a permis de répondre aux objectifs qui lui étaient assignés et plus particulièrement en termes de qualité du service apporté aux étudiants. La plateforme permet également de rendre plus efficace la procédure de saisine du recteur de région académique pour les candidats sans réponse favorable, par la mise à jour quotidienne des places vacantes disponibles. Outre le dispositif de saisine du recteur de région académique, il est à noter que d'autres procédures sont prévues pour les candidats n'ayant pas reçu de proposition d'admission à la fin de la phase d'admission. Tous les candidats à qui il ne restait que des places sur liste d'attente à la fin de cette phase ont ainsi pu participer à la



phase de gestion des désistements, qui a déjà permis le recrutement de 3 000 candidats. Par ailleurs, les candidats sur liste d'attente dans des formations en alternance peuvent se voir attribuer une place en première année de master jusqu'à la fin du mois de septembre. A l'issue de cette première année, sur la base d'un bilan approfondi, des évolutions seront naturellement apportées à la plateforme de candidature afin d'améliorer le service rendu aux étudiants et aux établissements. Parmi les principales pistes d'évolution envisagées dès à présent pour la deuxième campagne du dispositif Mon Master, notons que la mise en place d'une phase complémentaire de recrutement via la plateforme – qui concernerait les candidats n'ayant pas reçu de proposition d'admission lors de la phase principale d'admission, et les formations n'ayant pas atteint leur capacité d'accueil lors de cette même phase. La concertation en cours doit permettre de déterminer comment faire évoluer le calendrier notamment pour l'organisation d'une phase complémentaire.